

# Colloque Caprin

*24 mars 2015*

Avertissement:

*Il est important de noter que l'ensemble des éléments présentés a été établi dans le cadre de la mise en œuvre du règlement européen concernant la politique de développement rural dans la Région Poitou-Charentes, et avant l'approbation définitive du programme de développement rural régional 2014-2020 par la Commission européenne. Par conséquent, le contenu de cette présentation est encore susceptible d'évoluer mais est suffisamment stabilisé pour permettre aux bénéficiaires d'avoir une visibilité sur les conditions de soutien aux investissements.*

# Régionalisation des fonds européens

- La Région est devenue **autorité de gestion** du FEADER depuis le 1er janvier 2015
    - Gestion du 2nd pilier de la PAC
    - 403 Millions d'euros pour la période 2014-2020
    - Priorité à l'élevage et à l'agro-environnement
    - Instruction par les services de l'Etat
- PDR en cours de négociation avec la CE

# Les aides pour les agriculteurs

- Des aides à l'investissement **en élevage (22 M€)**
  - Taux d'aide élevé: 40 % minimum
  - Majorations possibles : +20 % JA, +10% AB ou collectif (CUMA, GIEE)  
**= > max de 70 % (80 % mises aux normes)**
  - Soutien pour : les logements des animaux, les équipements de traite, les matériels et équipements de contention et de pesée des animaux, les équipements favorisant le pâturage et les parcours , les équipements de gestion à la ferme des effluents...

# Les aides pour les agriculteurs

- Des aides à l'investissement pour du matériel ou des équipements à vocation environnementale pour **les productions végétale** (1,850M€):  
=> bineuse, herse étrille, équipement de pesée embarquée des engrais, outil d'aide à la décision (GPS, logiciel de fertilisation)...
- Des aides à l'investissement pour **la transformation et la commercialisation à la ferme (2M€)** :  
=> fromagerie, salle de découpe, magasin fermier, chambre froide etc.
- Des aides à l'investissement pour la création de haies

# Les aides pour les agriculteurs

- Des enveloppes importantes pour les Mesures Agroenvironnementales et climatiques MAEC (116 M€)
  - MAEC localisées accessibles sur 60 % du territoire
  - La MAEC Système polyculture-élevage sur toute la région
- Un soutien maintenu pour l'agriculture biologique (43M€)
- Des aides à l'agroforesterie

## Création d'une aide spécifique pour la filière caprine

- Volonté de la Région d'aider une filière en crise, une filière pour laquelle le Poitou-Charentes est Leader européen
- Enveloppe inscrite dans PDR = **15 millions €** (*ponctionné sur l'ICHN*) soit 2,5 millions d'euros /an
- Une aide ciblée pour améliorer **les performances techniques, économiques** et sociales des exploitations
- Les objectifs :
  - ⇒ **Réimpulser une spirale positive en favorisant le conseil**
  - ⇒ **Pour des systèmes plus durables et plus robustes**
  - ⇒ **Une aide adaptée et orientée vers le conseil individuel et non collectif**

Conseil individuel visant une amélioration des performances technico-économiques, environnementales et sociales de leur exploitation.

⇒ Développer la valeur ajoutée sur leur exploitation, facteur de compétitivité et d'adaptation au contexte économique.

⇒ Rendre les exploitations plus innovantes, performantes, durables, respectueuses des hommes et de l'environnement.

- Bénéficiaires de l'aide :
    - Les organismes de conseil
  - Le conseil peut prendre la forme :
    - d'un diagnostic à l'échelle de l'exploitation, d'un ou de plusieurs ateliers ,
    - d'un appui technique ou économique ,
    - d'un suivi individuel de l'exploitation,
- ⇒ Il s'agit d'un service sur-mesure visant à faire réponse à une demande spécifique d'un agriculteur. Il s'agit d'un service fiable et de qualité délivré par un personnel spécifiquement qualifié.

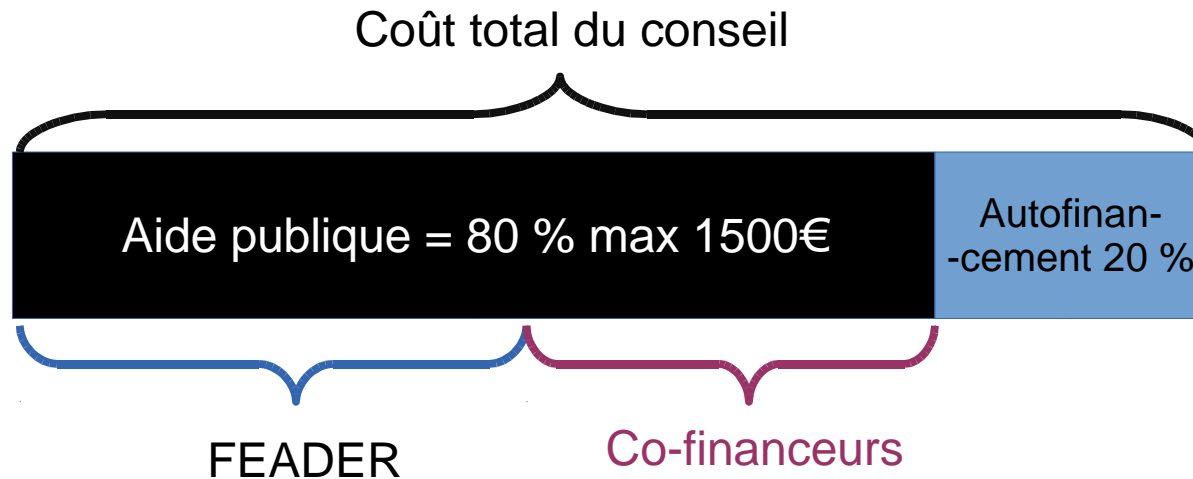


- Le conseil devra contenir à minima :
  - Une rencontre physique obligatoire avec l'agriculteur,
  - Le rappel des objectifs du conseil et de son contenu,
  - Un état des lieux initial (ex : diagnostic « Y voir clair »),
  - Des préconisations,
  - Un bilan et évaluation du conseil (avis du bénéficiaire),
  - Une restitution écrite.

## Montant et taux d'aide

Taux d'aide = **80 %** plafonné à 1500 €/conseil

Taux de co-financement FEADER = 63 %



## Besoin en dépense publique nationale

- Co-financeur : Région principalement
- Environ 6 millions d'euros sur la période

- Lancement d'un Appel A Projet (au moins 1 appel à projet/an)
- Instruction des demandes d'aide des prestataires de conseil:
  - Les dossiers sont à déposer et instruits par la DRAAF,
  - Les critères de sélection donne lieu à une note qui permet de classer les projets
  - Le comité de pilotage Région+ État donne un avis sur les dossiers
  - Sélection des meilleurs dossiers

=> Le choix final revient à la Région en lien avec les autres co-financeurs

- Un contrat « Tripartite » entre :  
L'agriculteur / La Région / L'organisme de conseil
- Le contrat mentionne explicitement :
  - Le contenu du conseil proposé
  - Le **prix** avec une référence claire au prix réel sans subvention
  - **L'agriculteur doit identifier clairement**
  - **Le tarif exceptionnel dont il bénéficie**
  - Un accord pour la diffusion du diagnostic « anonymisé » au BRILAC

# Planning

- 1) Lancement de l'appel à projet par la Région le 20 février
- 2) Réunion d'information aux futurs candidats le 3 avril à 14h
- 3) Dépôt des candidatures avant le 10 avril à 12h à la DRAAF
- 4) Comité de sélection le jeudi 28 avril à 14h
- 5) Vote en Commission Permanente de la Région le vendredi 26 juin

# Conclusion

Merci de votre attention

# 3 thématiques de CONSEIL

## 1- ECONOMIE

- Diagnostic « Mon projet d'éleveur »
- GTE, coût de production
- Conseil de gestion
- Etude de projet

## 2- TECHNIQUE

- Diagnostic de performance
- Pilotage du troupeau
- Génétique - reproduction
- Autonomie alimentaire
- Qualité du lait
- Sanitaire
- Environnement
- Transformation fromagère et viande caprine

## 3- SOCIAL

- Appui spécifique à l'installation en production caprine
- Diagnostic de transmissibilité

## à l'échelle régionale

Diagnostic « Mon projet d'éleveur »	700 élevages
Diagnostic de performance	450 élevages
Appui à l'amélioration génétique	150 à 190 élevages
Appui à la reproduction	200 à 225 élevages
Cellules	100 élevages /an
Autonomie alimentaire	100 élevages /an
Diagnostic sanitaire	80 élevages /an



# Plan de revitalisation de la filière caprine

